

COMMUNE DE CERVIONE (Haute-Corse)

SELARL Mes Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI

Notaires associés

Résidence TADDEI Bastien BP 37

20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.

Email : pieri-nicolai.aleria@20050.notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 31 juillet 2025

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Jean-Mathieu NICOLAI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaires de la prescription : 1°/ Mr Emile François Edouard BALASNAM, en son vivant dt à CERVIONE (20221), Idt Traversa, époux de Mme Julia RAFFALLI, né à CERVIONE (20221), le 1^{er} mars 1906, décédé à CERVIONE (20221) le 1^{er} octobre 1984. **2°/ Et Mme Jeanne-Marie Yvonne BALASNAM**, en son vivant dt à CANNES (06150), 18 rue Venizelos, épouse de Mr Pierre Ignace BRANDI, née à NOUMEA (98818), le 30 juin 1901, décédée à CANNES (06150) le 15 avril 1985.

A titre de propriétaire à concurrence d'une moitié indivise chacun :

DESIGNATION DU BIEN :

COMMUNE DE CERVIONE (HAUTE-CORSE) :

Une parcelle de terre cadastrée section D n°143 Idt LIZINELLE (00 ha 47 a 68 ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS

Me Jean-Mathieu NICOLAI